

**espaces
et
sociétés**



**Aléas de la
patrimonialisation
urbaine**

érès

152-153

N° 1-2/2013

152-153 Aléas de la patrimonialisation urbaine

espaces
et
sociétés

DOSSIER

(coordonné par Jean-Pierre Garnier
et María Castrillo Romón)

Éditorial

Jean-Pierre Garnier et María Castrillo Romón

**Le concept de patrimoine bâti,
alibi des modèles urbains soumis
à la rente foncière en Europe**

Alfonso Álvarez Mora

**Cités ouvrières et patrimonialisation :
d'un modèle à ses multiples transformations**

*François Duchêne, Julien Langumier
et Christelle Morel Journel*

**Ce que cachent les murailles. Le patrimoine
historique comme icône urbaine**

Ion Martínez Lorea

**La patrimonialisation du centre historique
de Berlin, un oubli programmé ?**

Le réaménagement de la place du château

Marie Hocquet

**La patrimonialisation à l'occidentale et
ses conséquences sur un territoire africain.
Porto-Novo au Bénin**

Monica Coralli et Didier Houénoué

**Du village agricole à la ville-musée :
logiques de patrimonialisation pour
la reconstruction d'un village sicilien**

Anna Juan Cantavella

**La photographie dans la patrimonialisation
du paysage industriel : le Moulin Minetti
& Gamba à São Paulo**

Verônica Sales Pereira

**Habiter le patrimoine mondial :
« ville de pierre » et ville des hommes.
Le patrimoine ordinaire à Bordeaux**

Chantal Callais et Thierry Jeanmonod

HORS DOSSIER

**Transformation et permanence :
la comparaison des processus
de réaménagement des stades
dans deux parcs historiques**

Mabel Irma Contin

**Patrimoine et projet urbain : produire
et valoriser la localité à Saint-Étienne,
Nantes et Clermont-Ferrand**

Amélie Nicolas et Thomas Zanetti

**Les enjeux de la territorialisation
d'une lutte sociale : le cas
des intermittents du spectacle**

Jérémy Sinigaglia

CONTROVERSES

**Poursuite de la controverse
sur le périurbain**

Maurice Blanc

**Réponse de Jean-Pierre Orfeuill
à Jacques Lévy**

NOTES DE LECTURE

Recensions d'ouvrages



www.editions-eres.com



Revue trimestrielle
Mars 2013
ISSN : 0014-0481
Imprimé en France
29 €

Espaces et sociétés est une revue interdisciplinaire de sciences humaines et sociales qui se propose de faire la synthèse des multiples savoirs sur les rapports des sociétés à leurs espaces. Elle s'est définie à sa naissance, en 1970, comme « revue critique internationale de l'aménagement, de l'architecture et de l'urbanisation ». Dans un esprit d'ouverture et de confrontation entre disciplines différentes, elle s'efforce de contribuer aux grands débats concernant ce champ, qu'ils soient spécifiques au monde de la recherche ou qu'ils concernent plus directement les acteurs. Son comité de rédaction assume entre autres fonctions celle de comité de lecture.

Chaque numéro de la revue comprend un appel à articles, un dossier thématique (représentant environ deux tiers du numéro), une rubrique « hors dossier » qui permet la publication d'articles ne correspondant pas à la thématique du dossier, une rubrique « notes de lecture » constituée de comptes rendus thématiques et de recensions d'ouvrages.

Fondateurs : Henri Lefebvre et Anatole Kopp

Ancien directeur : Raymond Ledrut

Directeur honoraire : Jean Remy

Comité de direction : Catherine Bidou-Zachariassen,
Maurice Blanc, Alain Bourdin

Rédacteur en chef : Maurice Blanc

Coordinatrice éditoriale : Joëlle Jacquin

Comité de rédaction : Jean-Yves Authier, Christian Azais

Catherine Bidou-Zachariassen,

Olivier Chadoin, articles hors dossier

Jean-Pierre Garnier, notes de lecture et recensions

Bernard Barraqué, Maurice Blanc, Florence Bouillon,

Alain Bourdin, Anne Clerval, Jérôme Dubois, Joëlle Jacquin,

Leïla Kebir, Albert Levy, Jérôme Monnet, Stéphane Nahrath,

Frédéric Pousin, Jean Remy, Thomas Sauvadet,

Stéphanie Vermeersch.

Correspondants : Malika Ahmed Zaïd-Chertouk (Tizi Ouzou, Algérie),

Maria Encarnação Beltrão Sposito (São Paulo),

Nicolas Bernard (Bruxelles),

María A. Casirillo Romón (Valladolid, Espagne),

Morched Chabbi (Tunis), Caroline Desbiens (Québec),

Angela Giglia (Mexico), Pierre Harmel (Montréal),

Caesten Keller (Berlin), Beatriz Nates Cruz (Manizales, Colombie)

La revue n'est pas responsable des points de vue et des affirmations soutenus par les auteurs dans leurs articles. Les auteurs sont seuls responsables du contenu de leur article. En particulier, ils s'engagent à ne pas plagier un autre auteur et à signifier par des guillemets les reprises d'ouvrages.

I. ALÉAS DE LA PATRIMONIALISATION URBAINE

(dossier coordonné par Jean-Pierre Garnier et Maria Castrillo Romón)

Éditorial

Jean-Pierre Garnier et Maria Castrillo Romón 9

Le concept de patrimoine bâti, alibi des modèles urbains soumis à la rente foncière en Europe

Afonso Alvarez Mora 19

Cités ouvrières et patrimonialisation :

d'un modèle à ses multiples transformations

François Duchêne, Julien Langumier et Christelle Morel Journel 35

Ce que cachent les murailles. Le patrimoine historique comme icône urbaine

Jon Martínez Lorea 51

La patrimonialisation du centre historique de Berlin, un oubli programmé ?

Le réaménagement de la place du château

Marie Hocquet 67

La patrimonialisation à l'occidentale et ses conséquences

sur un territoire africain. Porto-Novo au Bénin

Monica Coralli et Didier Houénoué 85

Du village agricole à la ville-musée : logiques de patrimonialisation

pour la reconstruction d'un village sicilien

Anna Juan Cantavella 103

La photographie dans la patrimonialisation du paysage industriel :

le Moulin Minetti & Gamba à São Paulo

Verônica Sales Pereira 121

Habiter le patrimoine mondial : « ville de pierre » et ville des hommes.

Le patrimoine ordinaire à Bordeaux

Chantal Callais et Thierry Jeannonod 141

II. HORS DOSSIER

Transformation et permanence : la comparaison des processus

de réaménagement des stades dans deux parcs historiques

Mabel Irma Contín 163

Patrimoine et projet urbain : produire et valoriser la localité à Saint-Étienne,

Nantes et Clermont-Ferrand

Amélie Nicolas et Thomas Zanetti 181

Les enjeux de la territorialisation d'une lutte sociale :
le cas des intermittents du spectacle

Jerémy Sinigaglia 197

CONTROVERSES

Poursuite de la controverse sur le périurbain

Maurice Blanc 215

Réponse de Jean-Pierre Orfeuil à Jacques Lévy 217

NOTES DE LECTURE

Compte rendu thématique

La ville durable en débat : entre recherche urbaine et recherche urbanistique

Albert Lévy 223

Philippe Hamman, Christine Blanc, *Sociologie du développement durable urbain. Projets et stratégies françaises*

Alain Bourdin, *Du bon usage de la ville*

Nicolas Buclet, *Le territoire entre liberté et durabilité*

Alberto Magnaghi, *Il progetto locale. Verso la coscienza di luogo*

Recensions d'ouvrages

Chantal Aspe et Marie Jacqué, *Environnement et société.*

Une analyse sociologique de la question environnementale 241

Jasmin Miville-Allard (sous la dir. de), *Québec, ville dépressionniste* ..

Hugues Lagrange, *Le déni des cultures* 243

Fabien Desage et David Guéranger, *La politique confisquée. Sociologie*

des réformes et des institutions intercommunales ..

Stephen Graham, *Ville sous contrôle. La militarisation de l'espace urbain* 251

RÉSUMÉS

ABSTRACTS 259

RESUMENES 265

271

VIE DE LA REVUE

Appel à articles (en français, anglais et espagnol)

Les échelles de la gestion du territoire 277

Levels of territorial management scales 281

Escalaas de gestión territorial 285

ESPACES ET SOCIÉTÉS, Secrétariat de rédaction
ENSA Paris-Val de Seine, LA RUE
3-15, quai Panhard et Levassor, 75013 Paris
e-mail : espacesetsocietes@msh-paris.fr
Internet : <http://www.espaceetsocietes.msh-paris.fr>

Association pour le développement d'**ESPACES ET SOCIÉTÉS** (ADES)

Président : Jean Remy

Siège social : chez Alain Bourdin, 63 rue de la Verrerie, 75004 Paris

Administration :

Éditions érès

33, avenue Marcel-Dassault
31500 Toulouse

Tél. : 05 61 75 15 76

Fax : 05 61 73 52 89

E-mail : eres@editions-eres.com

Site internet : www.editions-eres.com

Abonnement :

CRM ART – Éditions érès

Service des abonnements et commandes
CS 15245 - 31152 Fenouillet cedex

Tél. : + 33 (0)5 61 74 92 59

Fax : + 33 (0)5 17 47 52 67

E-mail : commandes.eres@crm-art.fr

Site internet : www.editions-eres.com

Voir bulletin d'abonnement en dernière page

À PARAÎTRE :

n° 154

Minorités, métropoles, mondialisations

La revue est publiée avec le soutien
de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS
et du Centre national du livre.

Le site de la revue est hébergé et soutenu
par la Fondation Maison des sciences de l'homme.

Imprimé par Présence Graphique

ISSN : 0014-0481

© Éditions érès 2013

35, avenue Marcel-Dassault - 31500 Toulouse

www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. L'auteurisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70 / Fax : 01 46 34 67 19.

I

ALÉAS DE LA PATRIMONIALISATION URBAINE



La patrimonialisation à l'occidentale et ses conséquences sur un territoire africain. Porto-Novo au Bénin

Monica Coralli
Didier Houénoude

Ville au passé illustre dont les traces perdurent malgré la dégradation et l'incurie qui affectent la plupart de ses bâtiments et sites, ville royale d'ancienne fondation, ville historique et patrimoniale, Porto-Novo ne figure toujours pas sur la liste du Patrimoine de l'humanité de l'UNESCO. Son inscription sur cette liste lui permettrait sans doute de reconquérir sa place de ville culturelle qu'elle a perdue au profit de Cotonou. L'enjeu pour elle est lié à la sauvegarde de ce qui constitue son identité à travers la préservation de son patrimoine ; lequel patrimoine est mis à mal par tous les projets de (re)construction de la ville qui visent à lui redonner son statut de capitale de la République du Bénin. Située à environ 35 kilomètres de Cotonou, sa population de près de

Monica Coralli, chercheur au Laboratoire architecture/anthropologie (Laa) – UMR 7218 LAVUE, École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette (France).

corallimonica@yahoo.fr

Didier Houénoude, docteur en histoire de l'art, assistant à l'Université d'Abomey-Calavi et directeur de la Maison du patrimoine et du tourisme de Porto-Novo (Bénin).

didierhouenoude@gmail.com

300 000 habitants est constituée de trois grandes composantes ethniques (*goun, yoruba, afro-brésilienne* auxquelles s'ajoutent des minorités *sêto, tori, ouéménou*). Ses multiples paysages alternent des maisons afro-brésiliennes, des bâtiments coloniaux d'équipements et services et des édifices religieux ou, encore, une architecture populaire qui, définie comme « traditionnelle » ou « vernaculaire », mériterait également d'être préservée, en raison des matériaux et principes constructifs qui y sont employés, spécifiques à cette région. Cette ville ne manque donc pas d'atouts pour attirer les investisseurs, elle se détériore cependant jour après jour sous les regards (indifférents) de ses habitants. Ceux-ci affichent peu d'intérêt envers ce patrimoine matériel, cette attitude étant sans doute la conséquence ou le préalable de « politiques culturelles qui ont adhéré de façon non critique à sa définition occidentale (Maret de, 2001, p. 24). Mais le cas du Bénin, et de Porto-Novo en particulier, où l'influence du Vodun imprègne, au quotidien, les pratiques urbaines de la société qui l'habite dans tous les espaces qu'elle investit, impose une révision de l'approche 'classique' du patrimoine qui l'associait ou le définissait par l'une de ces trois dimensions : le rapport au passé, le caractère artistique ou monumental. Dans ce contexte spécifique, il apparaît évident que la conception du patrimoine et sa sphère de référence ne peuvent se limiter aux aspects tangibles, elles devraient intégrer les savoirs et les savoir-faire et englober la sphère immatérielle... Ainsi, à Porto-Novo, une stratégie de sauvegarde a été mise en place et s'affine au fur et à mesure que les élus prennent conscience à la fois de la valeur et de l'état de son patrimoine, bien que les réalisations soient limitées à la portion congrue.

UNE MISE EN PATRIMOINE À PARTIR DE LA RELATION AU VODUN

Souvent évoqué comme terre du Vodun¹, tout le monde s'accorde pour affirmer que le Bénin dispose d'un potentiel culturel sous-exploité. Un panthéon extraordinaire dominé par le Legba² qui attire et effraie à la fois pour

1. 1979), *L'Homme eve, aja, gen, fon et son et son univers. Notes sur l'aire culturelle aja*. Fascicule 5 : *Recherches sur le vocabulaire eve*, Lomé, multig. ; B. Maupoil (1943), *La Géomancie à l'ancienne côte des esclaves*, Institut d'Ethnologie, Paris ; M. Augé (1982), *Génie du paganisme*, Gallimard, Paris ; P. Verger (1973), *Notes sur le culte des Orisa et Vodun à Bahia, la baie de tous les Saints, au Brésil et à l'ancienne côte des esclaves en Afrique*, Ifan, Dakar ; K. E. Müller et U. Ritz-Müller (trad. française : 2000), *Afrique – La magie dans l'âme. Rites, charmes et sorcellerie*, Köncmann, Köln (1999).

2. « Vodun inclassable », selon la définition donnée par H. Aguessy, le Legba serait un messager des hommes et des vodun et aurait également une fonction de gardien des individus et des maisons. Le legba est dit *tolegba* lorsqu'il devient protecteur de la ville, du village ou du quartier (*to*, ville ou quartier). J. Pliya, 2004 (1971), dans *L'arbre fétiche*, le décrit ainsi : « Tout comme l'arbre, il y avait une paillote sous laquelle trônait un bonhomme grossier, schématisé par deux boules d'argile : la petite représentait la tête et l'autre le corps. Au bas de l'énorme abdomen,

sa forme et ses origines humaines et son caractère capricieux, en raison duquel il demande des soins réguliers. Double de l'homme, la divinité ne saurait se réduire à son passé en tant qu'individu car en lui l'esprit demeure. Dieu de chacun et référence partagée, il définit à la fois l'identité personnelle et la relation à l'autre en imposant un certain nombre de pratiques qui régulent la vie sociale³. Le Vodun est un univers de signes, idées et paroles que le dieu-objet (Augé, 1988) réunit dans son entité plurielle ; enfin, il représente, pour les populations du sud du Bénin, le principe même de vie.

La plupart des villes côtières situées le long du Golfe du Bénin possèdent un patrimoine architectural, hérité du passé colonial et du retour sur ces terres de migrants afro-brésiliens qui y ont apporté leur savoir-faire en matière de construction. Et celui-ci est visité régulièrement par les touristes occidentaux et afro-américains issus de la diaspora pour lesquels des rencontres annuelles sont organisées dans la ville de Ouidah. Les édifices caractéristiques de ce type d'architecture sont pour une grande majorité en ruine, marqués par les outrages du temps et menacés par les dégradations et destructions des populations qui y voient la survivance d'un temps révolu et les associent à la pauvreté, au manque d'équipements et à l'impossibilité d'intégrer la modernité.

La prise de conscience, de la part des autorités politiques, de l'importance que revêt la culture dans la construction de l'identité d'un pays a permis de lancer des programmes de protection du patrimoine. Le Programme spécial de réhabilitation de la ville de Porto-Novo (PSRPN) qui a démarré à la fin des années 1990 est l'une des mesures qui, dans le but de doter Porto-Novo des attributs de capitale, a mis en place une politique de protection et de sauvegarde du patrimoine urbain. À la même époque, la ville de Porto-Novo s'était portée candidate à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Toutefois, à ce jour, seuls les palais royaux d'Abomey et, il y a peu, la dimension immatérielle du *Guèlèdè*⁴ sont inscrits sur cette liste. Considérant le secteur touristique comme

se dressait un phallus de bois. Ce fétiche, le *Tolegba*, familier dans les pays dahoméens, est très populaire. On l'arrose d'huile de palme quand on lui apporte des offrandes. » À quelques détails près, sous le même aspect on l'observe encore aujourd'hui à des angles de rues, à l'entrée des maisons des collectivités familiales.

3. Par exemple, l'intervention du masque *Zangbèto* (un masque atypique fait de fibres de raphia ou de feuilles de bananier qui fait office d'agent de sécurité nocturne dans les zones où il est actif) sur des dépotoirs sauvages d'ordures mettra fin à l'incivisme des populations, encore mieux que les menaces et les contraintes des autorités politico-administratives. En effet, le Vodun est un mode de vie sociétal qui tient compte des aspects tels que : la naissance, l'éducation, la vie privée, professionnelle et sociale, les arts, la mort, etc. Jérémie Anato (2008, p. 48) montre que, pour les populations de la région d'Abomey, le Vodun véhicule des valeurs d'humanisme et d'altruisme, de protection de la nature, de fraternité et de solidarité, de cohésion communautaire.

4. *Guèlèdè* est une société de masques secrète principalement originaire de la région de Kétou. La pratique du *Guèlèdè* aurait pour fonction d'apaiser la colère des mères et d'honorer la mère primordiale dans le but de conduire à l'harmonie sociale.

un moyen efficace de 'doper' le développement du pays – le tourisme est la deuxième source d'entrée de devises –, le gouvernement béninois s'attache à favoriser les éléments pouvant permettre de vendre la destination Bénin ; et le patrimoine y figure en bonne place. Sous le gouvernement du président Nicéphore Soglo, *Ouidah 92* marque le début d'une politique systématique de valorisation de la culture béninoise qui devient désormais une valeur exportable. Cette manifestation de grande envergure a en effet permis de mettre en valeur le circuit dénommé *La Route de l'esclave*, prévu pour être inscrit sur la liste du patrimoine de l'UNESCO. Le long de cette route, qui commence à l'intérieur de la ville de Ouidah et s'achève à la plage, ont été érigés des sculptures et des monuments commémoratifs de la traite esclavagiste atlantique. Cette dernière explique l'essor que connaît le royaume de Porto-Novo dans le dernier quart du XVIII^e siècle. En effet, l'occupation et le contrôle du port négrier de Ouidah en 1740 par Abomey dont le souverain impose le monopole sur le commerce des esclaves, poussent les négriers à rechercher un nouveau centre d'approvisionnement dont les conditions leur sont plus favorables. Ainsi, les Portugais nommèrent-ils Porto-Novo le royaume appelé localement Hogbonou, pour désigner un « nouveau port ». Au milieu du XIX^e siècle, le retour d'anciens esclaves, ayant conquis ou racheté leur liberté ou encore déportés sur les côtes africaines après la révoltes des Malès à Bahia, permet la diffusion d'un style architectural dit « portugais » ou « brésilien ». Cette forme d'architecture est aujourd'hui l'un des objets principaux de la politique de patrimonialisation menée à Porto-Novo et à Ouidah.

L'apparition de cet intérêt pour le patrimoine n'est pas sans lien avec la période où le Bénin s'ouvrait à nouveau au monde extérieur après près de dix sept ans de régime socialiste. En effet, la culture béninoise avait été sclérosée par le pouvoir autoritaire en place qui assimilait les pratiques culturelles et rituelles à l'obscurantisme. Le gouvernement du Renouveau démocratique de Soglo a réhabilité ces pratiques culturelles en instaurant, le 10 janvier, la fête nationale du Vodun.

ENTRE POLITIQUES NATIONALE ET LOCALE : DEUX APPROCHES DU PATRIMOINE

Le patrimoine, au Bénin, constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour le développement. C'est du moins ce que veulent bien croire de nombreuses communes qui, dans la nouvelle configuration territoriale et la toute récente redistribution administrative décentralisées, cherchent à générer des ressources propres au vu du retard accusé dans le transfert de moyens qui n'a pas suivi celui des compétences. Il faut cependant avouer que « la protection du patrimoine est une construction occidentale » (Negri, 2001, p. 321) et que cette vision du développement se fondant sur le patrimoine par le biais du tourisme a été suggérée – et continue d'être largement encouragée – par les différentes

coopérations au développement (villes partenaires dans le cadre de la coopération décentralisée, institutions internationales...) qui interviennent dans la mise en place des projets de réhabilitation, très souvent en proposant à la fois le financement et les modalités d'intervention. A. Sinou, en faisant référence au cas du Sénégal, est du même avis lorsqu'il affirme (2005, p. 19) que la « valorisation du patrimoine bâti, et notamment colonial, avec la politique de développement touristique [...] montre que ces actions s'adressent principalement, voire exclusivement, aux visiteurs occidentaux et non aux élites locales. En cela, elles signalent la difficulté à intégrer ces lieux dans la construction des identités nationales ». Ceci explique, par ailleurs, une certaine réticence des populations à accueillir ce genre de projets qui « voient d'un œil un peu agacé cet intérêt des 'Blancs' pour ces 'vieilleries' qui leur rappellent surtout un passé d'asservissement, et dont elles ne se soucient guère d'assurer la conservation » (*idem*, p. 14). Si les financeurs et le public sont allochtones, s'agit-il de projets qui reflètent les exigences exprimées par les locaux ? À notre connaissance, aucune étude approfondie n'a été menée sur la signification attribuée au patrimoine par les populations. En fait, peu de personnes semblent sensibles à la question patrimoniale et à ce type de patrimoine en comprenant les enjeux. Et si on s'attarde sur le profil des rares personnes qui s'y intéressent, on s'aperçoit que, de manière générale, elles ont effectué leurs études en Occident ou elles y ont vécu pendant longtemps en acquérant une certaine sensibilité propre à la culture occidentale dont ils transposent peu ou prou les valeurs dans leur société⁵.

Une majorité de communes au Bénin possède aujourd'hui un schéma directeur ou un plan directeur, ainsi qu'un plan de développement communal (la totalité des communes). En revanche, le Rapport d'enquête sur le Bénin pour le projet « Patrimoine culturel et développement local », réalisé en 2010, portant sur la relation entre patrimoine et développement local montre que peu d'entre elles sont dotées d'outils de protection, de valorisation et de gestion du patrimoine. Le pourcentage de communes disposant d'un inventaire du patrimoine est très faible (moins de 30 %). Pourtant les communes reconnaissent posséder un patrimoine immobilier et immatériel remarquable qui fait l'objet, dans la majorité de ces communes, d'une réglementation du droit positif ou traditionnel. L'ensemble des communes est unanime pour reconnaître que son patrimoine est menacé et qu'il ne constitue en aucun cas un frein à son développement, mais plutôt une opportunité intéressante à saisir et à inclure dans sa politique de développement.

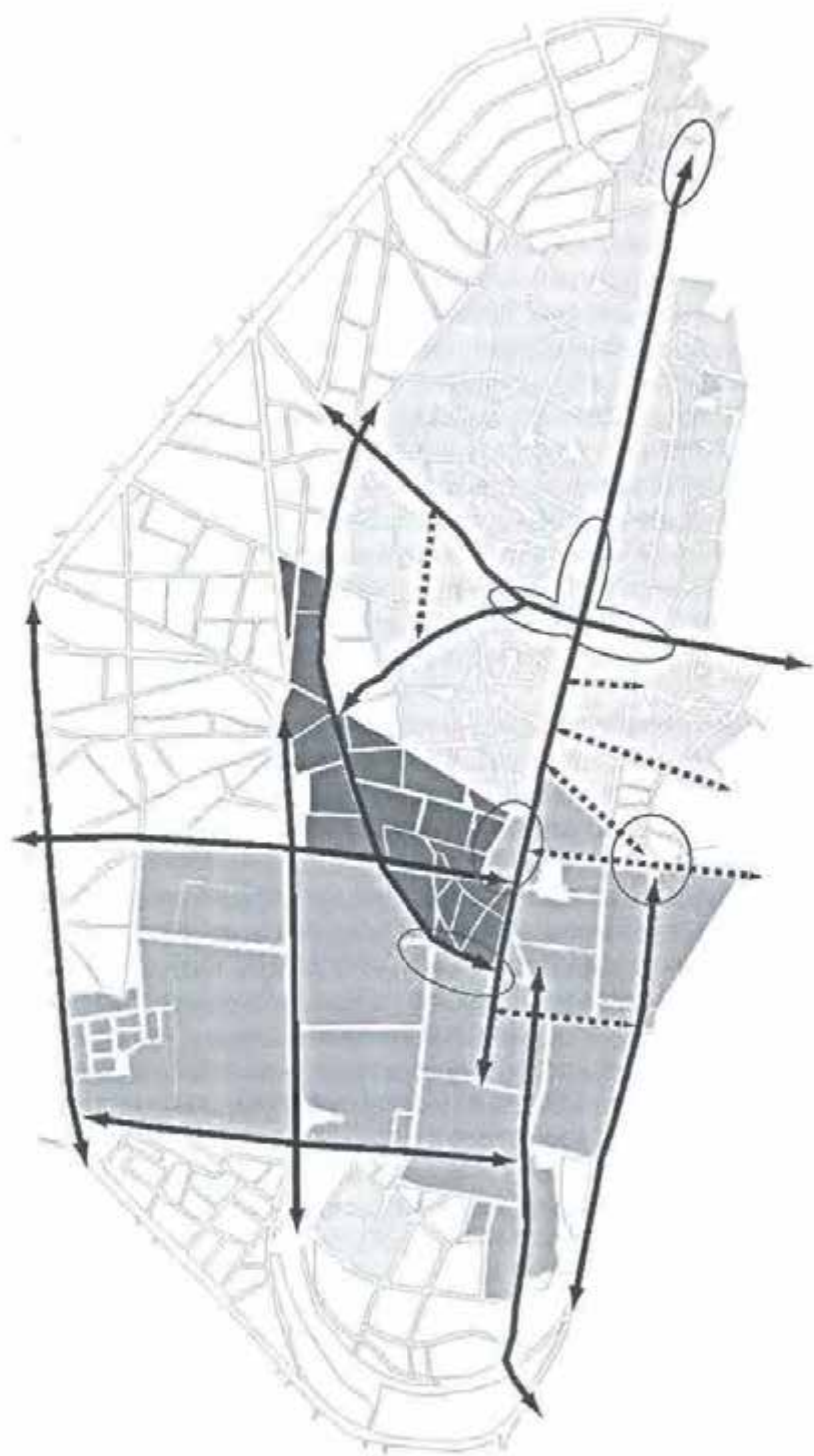
5. Il s'agit d'enquêtes rapides menées par la Maison du patrimoine auprès des personnes rencontrées dans le cadre d'études et projets menés depuis sa création en 2009.



Carte 1 – Parcellaire de Porto-Novo avec délimitation du périmètre

(Source : EPA – Maison du patrimoine africain et du tourisme – 2010)

Vue de la ville de Porto-Novo avec le périmètre historique localisé au sud en bordure de la lagune.



Carte 2 – Carte de sauvegarde de la ville ancienne à Porto-Novo

(Source : Didier Houénou, 2009)

Les axes majeurs et les zones structurantes les plus importantes doivent être réhabilités.

La plus importante opération relative au patrimoine concerne certainement l'étude de réhabilitation du patrimoine historique de la ville de Porto-Novo. Initiée par le gouvernement béninois sur un financement de la Banque Mondiale, l'étude a été réalisée par un groupement constitué de l'École du patrimoine africain (EPA) et de l'École africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme (EAMAU). Son exécution a permis de réaliser un inventaire et un diagnostic physique et institutionnel du patrimoine historique de Porto-Novo.

Le champ d'étude déterminé par l'EPA situe le patrimoine (architectural en particulier) de la ville dans un périmètre de 600 hectares environ, délimité au sud par la lagune de Porto-Novo et au nord par le boulevard extérieur. L'EPA a aussi proposé une répartition du patrimoine en sept types : royal, lignager, afro-brésilien, colonial, religieux, paysager et archéologique⁶. On peut cependant se rendre aisément compte que ce classement typologique accorde une place de choix à l'architecture, se fondant sur une conception occidentale du patrimoine et de sa protection dont A. Sinou (*op. cit.*, p. 18) a mis en évidence l'ambiguïté en s'exprimant ainsi : « La transposition des objectifs et des méthodes occidentales de sauvegarde s'avère souvent peu opérante dans des pays pauvres où la puissance publique ne dispose que de très faibles moyens, à tous niveaux, tant pour faire respecter les réglementations, que pour lancer de nouvelles opérations ou même pour assurer la maintenance des édifices déjà classés. »

Ceci s'explique par le fait que « la production juridique sur le continent africain oscille entre empreinte et emprunt : empreinte institutionnelle des pays occidentaux sur les territoires coloniaux [...] et emprunt par ces pays [...] des normes occidentales pour [...] asseoir ainsi sur des principes inédits la protection de leur patrimoine » (Negri, *op. cit.*, p. 321).

Ainsi, l'inventaire réalisé par l'EPA et sa typologie du patrimoine ont fait école et servent d'exemple aux opérations de protection et de sauvegarde du patrimoine national et de celui de certains pays d'Afrique (Gabon, Ghana, Angola, Madagascar, Sénégal, etc.). Toutefois, comme le constate Sinou (*op. cit.*, p. 17), « ... ces intentions dépassent localement rarement [...] la constitution d'inventaire de sites et la promulgation de réglementations de protection calquées sur celles en vigueur en Europe. La plupart des opérations publiques ne sont menées que grâce à la coopération occidentale. » À Porto-Novo, et au Bénin en général, on assiste à la même dynamique qui s'estompe face aux difficultés budgétaires lorsque les financements extérieurs devraient être remplacés par ceux des collectivités locales.

6. Cette typologie se fonde sur la définition de ce que l'École du patrimoine africain considère comme patrimoine. « Le patrimoine culturel de la ville de Porto-Novo a été défini comme : l'ensemble de biens matériels et/ou immatériels hérités du mélange de cultures et de traditions ayant influencé le développement de la ville dans le temps et dans l'espace qui sont devenus constitutifs de son identité et méritent d'être transmis aux générations futures » (EPA, 2001, p. 5).

CADRE JURIDIQUE : VISION OCCIDENTALE ET INTERPRÉTATIONS LOCALES

La vie culturelle au Bénin est régie par la loi n° 91-006 du 25 février 1991 portant charte culturelle en République du Bénin et, à ce jour, l'une des lois les plus importantes concernant le patrimoine est la loi n° 2007-20 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin.

Dans le cadre juridique élaboré, il est possible de reconnaître deux échelles du patrimoine. Il existe un niveau national où on procède par aires culturelles et/ou naturelles (dans ce cas, des financements extérieurs sont mobilisés pour leur mise en valeur) et un niveau local qui évolue dans le cadre de la décentralisation. Le volet culturel des plans de développement communaux de deuxième génération intègre le patrimoine comme moteur de développement. Les arrêtés municipaux concernant tout particulièrement la protection du « centre historique » (dont la délimitation a été opérée par l'EPA considérant un espace de la vieille ville qui couvre une aire correspondante à un espace temporel allant de la zone de fondation de l'ancien royaume de Porto-Novo à la zone d'occupation de l'administration française jusqu'aux années 1960) et le classement des sites ont été adoptés par la Mairie de Porto-Novo, sur conseil et recommandation de l'EPA qui a d'ailleurs précisé les premiers éléments devant faire l'objet d'un classement.

Il est à noter que les villes qui s'y intéressent sont tout particulièrement celles à qui on suggère d'entreprendre un processus de patrimonialisation avec l'appui financier et technique des partenaires au développement et de la coopération décentralisée. Dans les actions entreprises, l'EPA demeure la référence incontournable pour tout ce qui concerne le patrimoine. Conseillère dans l'élaboration des lois et des arrêtés, elle est prévue comme faisant partie de la commission municipale d'étude des demandes de permis de construire (art. 3 de l'arrêté 011 de 2008). Ainsi, depuis la mise en place de la décentralisation, l'EPA intervient dans les décisions en matière d'urbanisme des autorités municipales porto-noviennes et représente la voix compétente de la Mairie. En effet, cette dernière s'adresse régulièrement à l'EPA avant toute décision comportant une intervention en milieu urbain.

L'Association internationale des maires francophones (AIMF) a aussi depuis peu pris l'initiative de mettre en synergie toutes les mairies. Un travail a déjà été accompli sur la relation entre patrimoine culturel et développement local, sur les compétences des cadres des différentes mairies en matière de culture et patrimoine et sur les risques liés à la détérioration du patrimoine, sur la définition de celui-ci et sur le type de formation souhaité par les élus locaux. Il en résulte que la majeure partie des équipes municipales n'a pas de personnel spécialisé. D'ailleurs, la notion même de patrimoine leur échappe. À Porto-Novo, la Maison du patrimoine et du tourisme fut chargée de répondre aux attentes de l'AIMF, bien qu'elle ne figurât pas dans

l'organigramme de la Mairie et bien qu'il existât un service chargé de la culture présent, lui, dans l'organigramme.

Le Programme de réhabilitation de la ville de Porto-Novo a été entrepris par le gouvernement Kérékou *via* l'organisation d'un concours (gagné par le groupement EPA-EAMAU). Le volet concernant l'étude pour la réhabilitation du patrimoine historique a débouché sur l'inventaire qui a permis de définir une typologie des patrimoines existant à Porto-Novo. Le patrimoine, dans le cas spécifique de Porto-Novo, a été défini par l'EPA-EAMAU. L'influence occidentale de ces deux structures est, sans doute, à l'origine d'une interprétation du patrimoine équivalente à celle de n'importe quelle ville européenne. D'ailleurs, le premier des quatre principes directeurs figurant dans le contrat et la proposition technique recommande que l'étude s'appuie sur la déontologie préconisée par les institutions internationales du patrimoine (UNESCO-ICCROM) (cf. Rapport provisoire d'étape n° 1, p. 5). Le patrimoine intangible, revalorisé par la loi de 2007, a été occulté. Bien que dans la définition soient mentionnés les biens immatériels, de fait, l'inventaire qui a suivi ne les a pas répertoriés, se focalisant quasi exclusivement sur le bâti. À l'origine de ce choix : le fait de donner plus d'importance au patrimoine bâti, rendait-il plus facile la demande de financements ? Sans doute, mais aussi il évitait d'ouvrir à nouveau un ancien débat de la période révolutionnaire sur un sujet délicat qui verrait à nouveau s'affronter ceux qui soutiennent le Vodun et souhaitent le maintien de toutes les pratiques qui lui sont liées et ceux qui s'y opposent...

LE DÉBAT SUR LE PATRIMOINE : JEU D'ACTEURS À PORTO-NOVO

Parmi les recommandations, lors de l'inventaire, l'EPA a préconisé la mise en place d'un outil de protection, gestion et valorisation du patrimoine (Rapport provisoire d'étape n° 1, p. 4) dont la mission est définie par l'EPA. La communauté des communes de l'Ouémé, en partenariat avec le Grand Lyon, participait (entre 2005 et 2009) à un projet de développement touristique des différentes communes qui y appartenaient. L'outil devant servir à la coordination de ces projets de développement touristique, il a donné naissance à la Maison du patrimoine, grâce à une forte volonté de la Mairie de Porto-Novo de ne pas se limiter au tourisme. L'EPA a permis d'introduire la notion de patrimoine comme élément moteur dans le cadre de la valorisation touristique. En revanche, les partenaires ont fortement insisté sur le tourisme dans le débat autour de la valorisation de Porto-Novo, à tel point que, à cause de ces divergences, les rapports entre les responsables de la coopération de l'Ambassade de France au Bénin et les élus porto-noviens étaient tendus pendant fort longtemps. Le tourisme, avec l'assistance des partenaires, devient ainsi l'objectif fédérateur de la Communauté des

communes de l'Ouémé (CCO). L'idée est toujours présente de l'influence des partenaires qui mettent en place une politique de développement local à partir de modalités qu'eux-mêmes choisissent au préalable. Ian Farrugia s'interroge sur l'intérêt réel du Bénin pour le patrimoine : « le Bénin toucherait-il des aides européennes pour financer la réhabilitation d'autres éléments patrimoniaux ? Sans l'affirmer de manière absolue, tout laisse à penser que la sauvegarde du patrimoine est tributaire de l'aide internationale et qu'il faut flatter les Européens. Il s'agit de bâtir un modèle identitaire qui puiserait dans les racines locales mais sans renier l'apport colonial, l'apport des Européens » (Farrugia, 2002, p. 66).

Ériger le patrimoine en clé touristique fondée sur la valeur de l'espace ou de l'objet ne correspond pas forcément à l'idée qu'ont les populations de ces mêmes objets. D'ailleurs, la patrimonialisation de ceux-ci « ignore la prise en compte du contexte de l'objet et conduit à perdre ainsi la fonction communautaire qui sous-tend la notion de patrimoine » (Negri, *op. cit.*, p. 331). La rencontre avec les populations visait l'explication (du point de vue occidental) de la valeur patrimoniale des lieux qu'elles habitent et non pas la recherche de définitions données par les individus par le biais d'une enquête sociologique⁷. De ce fait, une certaine méfiance (ou incompréhension) a commencé à circuler parmi les personnes participant aux réunions du fait que le périmètre patrimonial correspond à l'aire d'extrême pauvreté de la ville. Comment discerner la valeur d'un milieu pauvre dont les populations aimeraient s'affranchir ? L'« ancien », considéré comme équivalent de « pauvre », prendrait alors une connotation patrimoniale, donc de richesse, une contradiction qui a suscité un sentiment partagé chez les populations qui auraient préféré de loin le remplacement par du neuf. Ainsi, l'usage du « parpaing de ciment à la place de la terre n'est pas vécu comme un reniement, même si certaines pratiques constructives se modifient et si le paysage urbain se transforme radicalement. Le culte de la ruine n'existe pas non plus. Un bâtiment désaffecté par ses habitants ne saurait être conservé [...]. Les maisons d'inspiration brésilienne n'ont pas plus de valeur pour un Porto-Novien qu'un édifice en terre ou en béton » (Sinou et Oloudé, *op. cit.*, p. 159). De fait, la modernité est symbolisée par des édifices de grande hauteur construits en béton, façades en verre et/ou carrelage et climatisés.

7. Signalons une des rares études allant dans ce sens. Effectués à la fin des années 1980, les résultats des enquêtes réalisées auprès de différentes catégories d'habitants portant sur la notion de patrimoine « culturel » à Porto-Novo sont relatés dans l'ouvrage de 1988, *Porto-Novo. Ville d'Afrique Noire* dont A. Sinou et B. Oloudé sont les auteurs.

PATRIMOINE ANCIEN ET VILLE DU FUTUR

Dans le panorama des transformations qui métamorphosent Porto-Novo en vue de lui redonner, sous différents aspects, le rôle de capitale administrative, de grands ouvrages sont achevés comme le siège de la Cour suprême, d'autres sont en cours de réalisation, notamment la nouvelle Assemblée à l'entrée de la ville, qui en est le signe le plus éclatant. La priorité donnée à ces équipements peut aller jusqu'à faire disparaître ceux qui préexistaient. Rappelons, à titre d'exemple, que la construction du nouveau siège de la Chambre de commerce et d'industrie a conduit à la démolition d'un bâtiment afro-brésilien. Le président de la CCT a obtenu l'autorisation de la Mairie qui n'a pas consulté au préalable la Maison du patrimoine, alors que cette dernière est censée exprimer son avis sur toute construction impliquant une démolition ou transformation d'un bâtiment présent dans le périmètre patrimonial (centre historique). Force est de constater que, même dans le cas de projets d'équipements et services publics, les transformations du cadre bâti se font en dépit des normes en vigueur.

Toutefois, le changement, au sens de la densification progressive par démolition-reconstruction des zones déjà urbanisées ainsi que de l'augmentation de l'étendue de l'espace urbanisé, continue d'être principalement le fait de l'initiative privée. Par souci de tirer profit de la spéculation, mais aussi et encore plus, d'exhiber sa richesse, les constructions basses sont remplacées par des bâtiments à étages auxquels aucune affectation précise n'est attribuée. Appartements, bureaux... : chaque acquéreur décidera de la fonction. Leur localisation le long du boulevard, la « voie 40 », et sur les axes principaux de la ville leur assure une meilleure visibilité. Ce qui se construit n'est pas pensé pour répondre à une réelle demande, fondée sur des études de marché. Le fait de bâtir permet de prouver sa réussite. À Porto-Novo comme à Cotonou, depuis une dizaine d'années, la volonté de se montrer se concrétise par l'élévation d'édifices imposants, par leur volume et le caractère de leurs façades et les matériaux employés. Ceux-ci sont fonction des moyens financiers du commanditaire et se présentent comme un nouveau (ou à nouveau comme) signe ostentatoire de la richesse, substitut moderne (ou retrouvé) du marquage du corps. Comme un vêtement, un immeuble habille la ville au goût des individus qui investissent dans sa construction. Pour certains béninois (douaniers, avocats, ministres, *businessmen*), cette manière de s'exposer, de mettre en valeur leur statut social constitue l'objectif principal et se combine souvent avec l'acquisition de voitures de luxe.

Dans un pays où la propriété privée – le « chez soi » – détermine le respect de la part des autres (la communauté d'appartenance) et fait l'objet d'une fierté personnelle, les « étages » symbolisent la richesse dans le présent et l'assurent, de fait, à toute la famille pour le futur. Il serait toutefois erroné de croire qu'aucun lien n'existe avec l'architecture autochtone plus ancienne : ces

immeubles carrelés ou en murs-rideaux (vitrés) font écho à une coutume en vogue chez les Porto-Noviens. En voulant copier le style des étrangers (les Portugais), ils construisirent des *kpétrézin*. En *goun*, le terme signifie littéralement « briques entassées ». En *fon*, le mot *singbodji* (*gbo*, « grand » et *sin*, « maison ») indique la maison à trois étages construite par le roi Guézo à Abomey. En effet, *sin* est encore employé en *xwedà* avec la même signification, cependant en *fon* il ne s'est conservé que dans quelques expressions.

Ainsi, les « grandes maisons » actuelles, des immeubles à usage commercial et tertiaire ainsi que d'habitat de moyen ou haut standing, constituent un agglomérat hétérogène : sans cohérence ni appartenance spécifiques, elles se juxtaposent tout en restant des objets isolés. Elles ne rappellent aucun type architectural vernaculaire, ni portugais, ni afro-brésilien dont des exemples remarquables sont, par ailleurs, encore observables à Ouidah et à Porto-Novo, mais aussi à Cotonou, bien que mal conservés et occultés souvent par des constructions plus récentes. Selon I. Farrugia, « cette forme de construction, caricature à la fois du style local et du style international marque la ville [de Porto-Novo] et en modifie le caractère. Ces villas à étages éclipsent les vieilles habitations par leur présence imposante et leur tape à l'œil. Synonymes de richesse et de réussite, elles sont le modèle envié par la population. Il est plus valorisant de posséder une telle habitation qu'une vieille maison afro-brésilienne. Ces nouvelles tendances créent les valeurs d'une société, elles relèguent l'ancien valorisant le neuf. Le symbole de la réussite matérielle c'est la construction de sa propre maison, de préférence « très moderne ». Acheter de l'ancien est une pratique inconnue. Un article paru dans le quotidien béninois *Le Matinal* (02/06/09) qualifie les immeubles d'aujourd'hui de « dérisoires » et les assimile à des « salles de bains publiques », en particulier à cause des matériaux de revêtement : leur couleur et la surface lisse seraient plus appropriées aux intérieurs. La critique formulée vis-à-vis de la qualité de la production immobilière locale est acerbe : elle développerait une esthétique du laid, prétendument moderne.

Dans le tissu urbain en mutation, ces juxtapositions et remplacements altèrent les paysages urbains qui caractérisaient les différents quartiers de la ville. Si, d'un côté, les acteurs privés démolissent les anciennes bâtisses et reconstruisent en béton pour répondre aux nouvelles exigences de leurs occupants, de l'autre, les autorités béninoises élaborent des scénarios de développement pour Porto-Novo, établissent des plans de sauvegarde par secteurs..., mais ils ne sont que très rarement mis en œuvre et, en même temps qu'ils sont produits, ils se trouvent contredits par la construction d'immeubles imposants destinés à marquer la ville pendant fort longtemps. Par exemple, le nouveau siège de l'Assemblée nationale est située à l'intérieur du périmètre du plan de sauvegarde du sous-secteur est de la ville. Cette surface est clairement édiflée en dépit des arrêtés et des recommandations concernant la sauvegarde de cette zone. En fait, on assiste quotidiennement à ce genre de contradictions.

Depuis que l'inventaire a été réalisé (2001-2002), trente cinq maisons afro-brésiliennes ont été démolies et quatre vingt fortement dénaturées ou partiellement détruites.

Dans un périmètre défini comme « central » associé pour l'essentiel aux activités commerciales, quelques espaces – bâtis et non – fonctionnent comme étant des lieux identitaires, mais ils n'engendrent pas encore une mémoire collective qui leur permet de s'affirmer comme patrimoine architectural. Mais sont-ils destinés à le devenir, s'agirait-il d'une question de temps ? Constituent-ils le nouveau patrimoine en gestation auquel l'identité de Porto-Novovo sera liée ? Associée autrefois (et pour certains elle l'est sans doute encore) aux avenues verdoyantes flanquées par les constructions coloniales françaises et afro-brésiliennes, concentrées dans une aire dite « centre historique », cette identité est menacée aujourd'hui par d'innombrables ouvrages qui, non seulement modifient le paysage de ces quartiers et des zones d'expansion, mais obligent aussi, dans la gestion de la ville, à adopter une autre échelle de réflexion et d'intervention, l'agglomération.

Au cours de l'inventaire, deux associations ont vu le jour, créées sur l'initiative de l'EPA qui entendait ainsi associer les habitants de la ville aux travaux d'inventaire. La première des associations est l'Alliance pour le Patrimoine de Porto-Novovo (APP). Elle regroupe les propriétaires de bâtiments patrimoniaux. La seconde association, U-Houedouto, comprend les chefs de grands lignages considérés comme des personnes influentes pouvant servir d'interface entre les structures de patrimoine et les populations. L'approche participative développée par l'EPA est donc vue comme un instrument pour faciliter une démarche où le débat ne réside pas dans la définition spécifique de ce qui est patrimoine, mais est conçu comme moyen de véhiculer les résultats de la réflexion menée par l'EPA. La mise en place des deux associations avait aussi pour but de faciliter les actions de protection et de sauvegarde du patrimoine dans un milieu assez peu réceptif. En effet, pour nombre de Porto-Novoviens, il serait plus indiqué de détruire ces vieux bâtiments, pour ériger à leur place des édifices résolument tournés vers la modernité. En impliquant les propriétaires d'édifices patrimoniaux, l'EPA comptait les sensibiliser à la valeur de leurs biens et obtenir leur appui dans des actions de valorisation de ce patrimoine, surtout lorsqu'il s'agit de les restaurer et les réhabiliter. Cet appui est d'importance quand l'on sait que l'un des dangers qui menacent le patrimoine à Porto-Novovo est lié à l'indivision qui fait que l'on ne peut intervenir sur un bâtiment sans avoir l'autorisation de tous les membres de la famille et les ayants droits. La société porto-novovienne étant encore fortement régie par les rapports au sein de la famille, où l'autorité morale des chefs de lignages et de grandes familles est encore importante. Ceci explique la création d'une association telle que l'U-Houédoto qui pourrait, si les membres étaient acquis à la cause du patrimoine, jouer un rôle déterminant dans la prise de conscience des familles des enjeux qui entourent ce patrimoine.

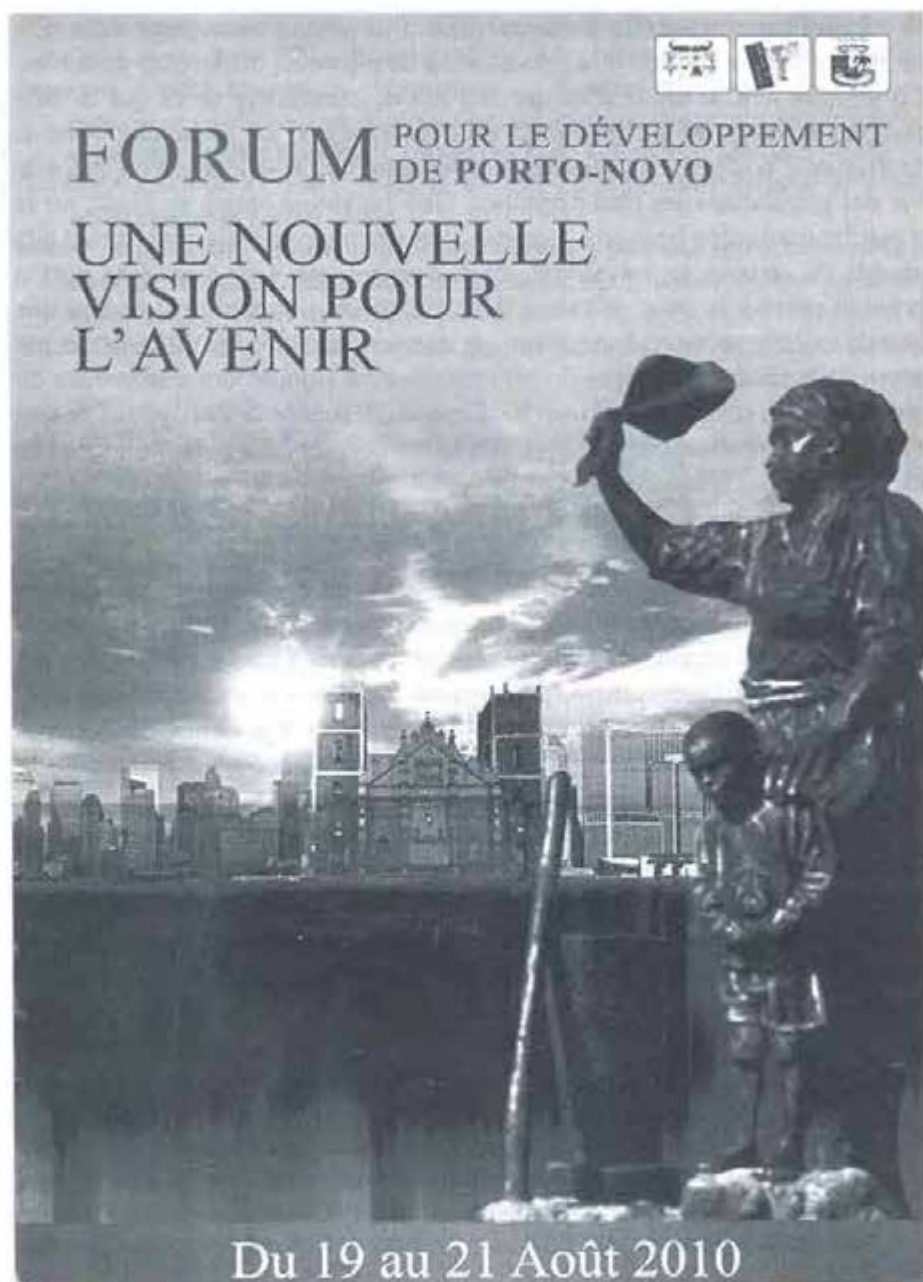


Photo 1 – Page de garde de la plaquette du forum pour le développement de Porto-Novo organisé par la Mairie de la ville
(Source : Mairie de Porto-Novo, 2010)

*Cette image d'une ville futuriste traduit la vision que les autorités municipales ont de Porto-Novo.
La dimension patrimoniale en est absente.*

La réflexion autour de la mise au point d'un plan de sauvegarde de la ville de Porto-Novo a conduit à la présentation de plusieurs démarches possibles. En premier lieu, le choix d'un quartier pilote, exemplaire de ce que la ville pourrait devenir, en intervenant à tous les niveaux, en particulier avec la fourniture d'équipements et services permettant une amélioration du cadre de vie des populations les plus démunies. Une deuxième option se fonde sur la « patrimonialisation linéaire », par axes avec des interventions concentrées aux abords de ceux-ci en travaillant sur la symbolique. Une troisième option pourrait prévoir la mise en valeur des monuments : un bâtiment isolé d'une grande valeur patrimoniale méritant une intervention dissociée du contexte, par exemple le choix stratégique du bâtiment destiné aujourd'hui à la Maison du patrimoine, au sein du Grand marché. Cependant, aucune de ces options ne sera viable sans être ancrée dans les réalités humaines, sociales et économiques de chaque contexte d'intervention.

Le patrimoine immobilier de Porto-Novo, sans avoir la majesté de Notre-Dame de Paris ou du temple d'Angkor qui, eux, sont inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, possède aux yeux des habitants une signification symbolique toute aussi grande et une valeur égale. Cette forte valeur symbolique qui imprègne le bâti tient à la dimension immatérielle qui y est toujours attaché. Les bâtiments patrimoniaux sont des hauts lieux de sociabilité et de socialisation. Ils abritent le plus souvent des retrouvailles, des cérémonies, des rituels familiaux qui attachent profondément les membres de la famille à leur bâti et au quartier dans lequel il se situe.

Dans ce cadre, la participation ne peut pas représenter uniquement un prétexte, un moyen pour véhiculer les idées d'une élite, mais elle devrait devenir un véritable instrument pour construire une démarche pour la construction collective d'une identité propre à la ville dans laquelle les habitants se reconnaissent, dessinant ainsi la ville du futur par l'intégration d'éléments de la mémoire du passé.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANATÓ, M. J. 2008. *La culture Vodoun dans la promotion du développement social, culturel et économique à Abomey*, mémoire de maîtrise en sciences et techniques des activités sociales et éducatives ; Université d'Abomey Calavi/Institut National de la Jeunesse, de l'Éducation Physique et du Sport (UAC/INJEPS), octobre 2008.
- AUGÉ, M. 1988. *Le dieu objet*, Flammarion, Paris.
- DE ROUX, E. 2001. « Porto-Novo se bat pour la redécouverte du patrimoine africain », dans *Le Monde*, 02 mai 2001.
- ÉCOLE DU PATRIMOINE AFRICAÏN. 2001. *Rapport provisoire d'étape n°1. Inventaire et diagnostic physique et institutionnel du patrimoine historique de Porto-Novo*, Projet de Gestion Urbaine Décentralisée, Composante A : Renforcement des

- capacités de gestion urbaine, Volet : Réhabilitation du patrimoine historique de Porto-Novo, Porto-Novo, Décembre 2001, 34 p., multig.
- FARRUGIA, I. 2002. *Marrakech – Porto-Novo. La constitution du patrimoine. Enjeux, paradoxes, conflits autour d'un concept importé*, mémoire de DEA en géographie et pratique du développement, Université Paris X-Nanterre, septembre 2002.
- GAULTIER-KURHAN, C. 2001. (sous la dir. de) *Le patrimoine culturel africain*, Maisonneuve & Larose, Paris.
- MARET (de), P. 2001. « Patrimoine africain : pladoyer pour une approche plurielle » dans C. Gaultier-Kurhan (sous la dir. de) *Le patrimoine culturel africain*, Maisonneuve & Larose, Paris (p. 21-39).
- NEGRI, V. 2001. « La création du droit du patrimoine culturel en Afrique » dans C. Gaultier-Kurhan (sous la dir. de) *Le patrimoine culturel africain*, Maisonneuve & Larose, Paris (p. 321-340).
- LE COUR GRANDMAISON, C. ; SAOUMA-FARERO, G. 1998. (sous la dir. de) *Le patrimoine culturel africain et la convention du patrimoine mondial*, quatrième réunion de stratégie globale, 16-19 septembre 1998, Porto-Novo, Bénin, UNESCO, Paris.
- PLIYA, J. 2004 [1971]. *L'arbre fétiche*, Yaoundé, Éditions Clé.
- SINOÛ, A. ; OLOUDÉ, B. 1988. *Porto-Novo. Ville d'Afrique Noire*, Parenthèses-ORSTOM-Pub, Marseille.
- SINOÛ, A. 2001. « Le patrimoine architectural et urbain en Afrique : un état des liens à l'échelle continentale » dans C. Gaultier-Kurhan (sous la dir. de) *Le patrimoine culturel africain*, Maisonneuve & Larose, Paris (p. 167-211).
- SINOÛ, A. 2005. « Enjeux culturels et politiques de la mise en patrimoine des espaces coloniaux », *Autrepart* n° 33, Inventer le patrimoine moderne dans les villes du Sud, p. 13-31.